

Procès verbal de la réunion du Conseil de Communauté
Séance du 10 avril 2012 à Montrond

Nombre de délégués : 77
Nombre de présents : 47
Nombre de votants : 47
Date de la convocation : 4 avril 2012
Date d'affichage : 13 avril 2012

* * * * *

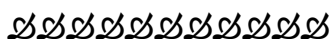
Présents : MM. PERNOT, JOURDAIN, BLONDEAU, HUGON, GIRAUD, SAILLARD G., ROZE T., DUPREZ, WERMEILLE, MMES FAIVRE, DEL DO, M. BAUDOT, M. FAIVRE suppléant, MM. DOLE, BREUIL, MATHIEU, DUSSOUILLEZ, MLE MARTIN, MMES BAILLY, BAUD, RAME, MM. DOUARD, PRIN, RAGOT, VIONNET, MME FANTINI suppléante, MM ROZ D., PLANTARD, MM. BOIVIN, CLEMENT suppléants, MM. BOURGEOIS M., VOISIN, GILLET, ROZE A., VERGOBY, MME SAILLARD suppléante, MM. CATTENOZ C., CATTENOZ P., MME GUIGNAT suppléante, MM. KEMPF, PESENTI, MOREL Gilbert, GUINCHARD, DENISET, SAILLARD M., DRECQ et M. PARIS, suppléant.

Suppléants sans voix délibérative : M. THEVENIN, MME MONNIER-BENOIT et M. CUBY A.

Excusés : MM. SALVI, VANDEWATTYNE, OLIVIER, DELAVENNE, CAVALLIN, BESSARD, DONIER-MEROZ, GOYDADIN, VANDENDRIESSCHE, MME LECOULTRE, MM. BROCARD, BARTHET, ROLET, MASSON, MAUBORGNE, MME RAMBOZ, MM. CICOLINI, GAY, CUBY C., GOULUT, MMES DE LUCA, COLAS, COMTE, MM. MOUREY, BUIREY et JACQUES.

Secrétaire de séance : M. Claude GIRAUD

Présent à titre consultatif : M. BAUNE.



M. Claude GIRAUD, Maire, accueille les Conseillers Communautaires.

En préambule, il rend hommage à M. MOUGET, décédé récemment et qui fut Maire de Montrond durant 10 ans.

M. PERNOT ouvre ensuite la séance et présente l'ordre du jour.

2012.3.1. Budget annexe Assainissement. Contrat de prêt :

Rapporteur : M. André JOURDAIN

Dans le cadre de l'exécution du budget 2012, au regard de l'avancement des travaux réalisés à MONTROND (1^{ère} tranche réseaux et station d'épuration) et au vu du montant des marchés notifiés pour la 2^{ème} tranche réseaux à MONTROND, le coût total s'élève à 1.300.565 € HT.

Il est donc nécessaire de réaliser un emprunt pour la part restant à la charge de la Communauté de Communes, après déduction des subventions notifiées :

- Subvention Agence de l'Eau : 361.655 €,
- Subvention Conseil général : 202.044 €,
- Autofinancement CC : 736.866 €.

Le montant à emprunter est donc arrondi à 736.000 €. Après étude des 3 propositions reçues, il est proposé de retenir l'offre du Crédit Mutuel aux conditions suivantes :

Durée : 20 ans,

Taux variable en fonction de l'indice Crédit Mutuel : 4,35%, garanti pendant les 2 premières années. La variation du taux ne pourra pas excéder + ou - 2 points,

Remboursement : trimestriel de 13.822,02 € (amortissement progressif du capital),

Commission et frais : néant,

Remboursement anticipé : possible sans pénalité à chaque échéance avec un préavis d'un mois.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, par 47 voix pour et 2 abstentions (MM. DRECQ et GIRAUD),

☞ **RETIENT** l'offre du Crédit Mutuel pour la réalisation d'un prêt d'un montant de 736.000 € à contracter dans le cadre du Budget assainissement pour le financement des travaux réalisés sur la Commune de Montrond,

☞ **AUTORISE** le Président à signer cet emprunt aux conditions énumérées ci-dessus, ainsi que l'ensemble des documents afférents au dossier.

2012.3.2. Relais Assistantes Maternelles. Convention avec la Mutualité Française pour la gestion :

Rapporteur : Mme Véronique DEL DO

Par délibération du 22 juin 2011, le Conseil a approuvé la signature de la convention avec la Mutualité Française Jura pour la gestion du Relais Assistantes Maternelles (RAM).

Pour 2012, le budget prévisionnel présenté par la Mutualité s'équilibre à 60.390 € (58.130 € en 2011) avec les financements suivants :

- CC :	33.800 € (33.471 € en 2011),
- CAF du Jura (prestation de service) :	22.790 €,
- Produits :	3.800 €.

Il est donc demandé d'approuver la convention avec la Mutualité Française pour la gestion du RAM en 2012.

Pour mémoire, le nouveau Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF pour les années 2010 à 2013 (délibération du 8 décembre 2010) établit un nouveau calcul de l'aide versée par la CAF à la Communauté de Communes (CC). Cette subvention, qui s'élevait à 19.727,50 € pour 2009, est dégressive : 17.246,48 € en 2010, 14.765,46 € en 2011, 12.284,43 € en 2012, pour atteindre 9.803,41 € en 2013.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **AUTORISE** le Président à signer la convention avec la Mutualité Française pour la gestion du Relais Assistante Maternelle en 2012,

☞ **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents au dossier.

2012.3.3- ZA La Planchette. Vente de terrain :

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Dans le cadre du projet de construction d'un centre de distribution postale réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Champagnole, il convient de rétrocéder une bande de terrain de 5 m de large à découper sur la parcelle cadastrée section AT n°230 et appartenant à la Communauté de Communes.

La cession porte sur le terrain A dans le plan joint à la convocation (d'une surface de 481 m²). La valeur vénale de ce terrain est estimée à 1.570 € (Avis du domaine n°2012-273 du 5 avril 2012).

Considérant que ce projet porté par la Ville de Champagnole concerne un service dont l'action s'étend sur l'ensemble du territoire et au regard de la surface concernée par rapport à l'ensemble de la ZA, il est proposé de céder ce terrain à l'euro symbolique, les frais d'acte et d'arpentage étant à la charge de l'acquéreur.

M. PERNOT précise que ce terrain avait été cédé par la Commune de Champagnole au prix de 4,50 € le m². Le terrain restant pourra être cédé par la CC pour un projet commercial à un prix bien supérieur.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** la cession à la Commune de Champagnole, d'une bande de terrain à découper sur la parcelle AT n°230,

☞ **APPROUVE** le montant fixé à l'euro symbolique, au vu des indications portées ci-dessus,

☞ **AUTORISE** le 1^{er} Vice-président à signer l'Acte notarié ainsi que l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2012.3.4- Bassins Nautiques de Champagnole et Chaux des Crotenay. Tarifs 2012 :

Rapporteur : M. Thierry ROZE

Les tarifs 2012 pour les entrées des piscines intercommunales sont présentés au Conseil Communautaire.

Champagnole :

Adultes	2.50 €
Tarif réduit (1)	1.50 €
Enfant (individuel) de moins de 6 ans	Gratuit
Enfants de 6 à 18 ans	1.50 €
Tarif réduit (1)	1.00 €
Carte abonnement adulte (10 entrées)	20.00 €
Carte abonnement enfant (10 entrées)	10.00 €
Carte saison enfant	33.00 €
Colonies de vacances, Centre aéré et centre animation loisirs (animateurs compris)	1.00 €
Perte de bracelet	1.50 €
Entrée des campeurs	1.20 €
Couches	1.00 €

(1) : tarif réduit = tous les jours, deux heures avant la fermeture.

Chaux des Crotenay :

Adultes	2.30 €
Enfant (individuel) de moins de 6 ans	Gratuit
Enfants de 6 à 18 ans	1.30 €
Carte abonnement Adulte (10 entrées)	20.00 €
Carte abonnement Enfant (10 entrées)	10.00 €
Colonies de vacances, Centre aéré et centre animation loisirs (animateurs compris)	1.00 €
Entrée des campeurs	1.00 €
Couches	1.00 €

Il est précisé que les cartes d'abonnement enfant et adulte sont valables pour la saison en cours uniquement mais pour les deux piscines.

La carte d'abonnement adulte est valable pour le couple.

La carte d'abonnement enfant est valable pour les enfants de la fratrie.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** les propositions de tarifs des entrées aux piscines intercommunales, tels que précisés ci-dessus, pour la saison 2012,

☞ **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2012.3.5- Scènes du Jura. Saison 2011-2012 :

Rapporteur : Mme Christelle FAIVRE

Par délibération en date du 29 mars 2011, le Conseil a approuvé le renouvellement de la convention avec l'association Scènes du Jura pour la saison 2010-2011.

Il est proposé de renouveler cette convention dans les mêmes conditions pour la saison 2011-2012.

Le montant de la subvention à verser par la Communauté de Communes, s'établit à 69.000 € TTC pour l'organisation de 6 spectacles donnant lieu à 11 représentations, ainsi qu'un stage de danse contemporaine, en amont du spectacle du 8 juin 2012 organisé à la salle des fêtes de Ney.

MM. Gilbert MOREL et Maurice SAILLARD considèrent que le montant est important (soit environ 10.000 € par spectacle).

Mme FAIVRE rappelle le prix d'un spectacle hors Scènes du Jura : 40 € pour un artiste dans un Zénith.

M. PERNOT demande que le coût des spectacles organisés localement soit transparent. Cela permettra de le comprendre, en nombre de spectateurs (par exemple, pour un maximum de 450 personnes à l'Oppidum). Il ajoute que le système a son intelligence qui doit être prouvée.

Mme FAIVRE met également en avant le travail réalisé par Scènes du Jura avec les Collégiens.

M. GILLET précise que la subvention correspond à la possibilité de bénéficier de l'ensemble des spectacles.

Pour élargir le public, Mme FAIVRE précise qu'un travail sera fait avec les entreprises et leur Comité d'Entreprise.

M. DUPREZ relativise le prix au regard de la qualité des spectacles.

M. PERNOT rappelle qu'il s'agit d'un programme sur l'ensemble du Département qui correspond à la programmation d'une Ville de 200.000 habitants.

Mme SAILLARD précise que régulièrement, des places gratuites sont offertes (par exemple Voix du Jura pour Enzo Enzo).

En réponse à M. DENISET, Mme FAIVRE précise les subventions des autres partenaires :

Subventions de fonctionnement : 1 056 807.03 €

Ville de Dole : 347 698.33 €

CC Bassin Lons Le Saunier : 347 698.33 €

DRAC : 195 886.38 €

Conseil Général : 97 943.19 €

Financements affectés : 264 777 € dont :

Conseil Régional : 107 737.51 €

Ville et CC de Saint-Amour : 10 000.00 €

Ville de Morez : 11 600.00 €

Ville de Salins les Bains : 11 600.00 €

Ville de Poligny : 11 600.00 €

M. BOIVIN considère que le coût est faible car il représente un peu plus de 3 € par habitant.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, par 45 voix pour et 2 voix contre (MM. MOREL et KEMPF),

☞ **APPROUVE** le renouvellement de la convention à signer avec l'association Scènes du Jura pour la saison 2011-2012,

☞ **APPROUVE** le versement de la subvention à Scènes du Jura, d'un montant de 69.000 €,

☞ **AUTORISE** le Président à signer la convention ainsi que l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2012.3.6. Association ArchéoJuraSites. Attribution de subvention :

Rapporteur : Mme Christelle FAIVRE

Par délibération en date du 10 mai 2011, le Conseil Communautaire s'est prononcé pour l'attribution des aides suivantes à l'association ArchéoJuraSites :

- 10.000 € pour l'aménagement de la salle d'exposition au rez-de-chaussée du bâtiment de l'ancienne poste de Chaux des Crotenay,
- 3.000 € de subvention de fonctionnement annuelle en 2011, 2012 et 2013.

Par courrier en date du 25 février 2012, le Président de l'association sollicite une aide financière pour les travaux d'aménagement et l'équipement du 1^{er} étage (salle de réunion, espace documentation –archivage et hébergement). Le coût total est estimé à 46.800 € et l'aide de la Communauté de Communes est demandée à hauteur de 16.000 €.

Par ailleurs, le Conseil Général est également sollicité à hauteur de 16.000 €, l'association autofinçant le solde soit 14.800 €.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver le versement d'une aide exceptionnelle de 16.000 € à l'association ArchéoJuraSites, sous réserve que le Département attribue une aide équivalente.

M. PERNOT revient sur l'accompagnement réalisé par la CC en 2011 (10.000 € d'aide). Le Département est également sollicité : soit le Conseil Général reprend l'argument de la conservation départementale d'archéologie, soit il aide à vérifier l'hypothèse. Chacun doit prendre position et il est temps de passer à une autre étape.

M. BLONDEAU précise que l'intérêt est que le projet soit porté par les locaux, même si plusieurs associations y travaillent. Il convient de démontrer au Conseil Général que c'est le site jurassien qui est à mettre en avant.

M. DUPREZ attire l'attention sur la nécessité de protéger les différents sites.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** l'attribution d'une aide exceptionnelle de 16.000 € à l'association ArchéoJuraSites pour son projet décrit ci-dessus, sous réserve que le Département attribue une somme équivalente,

☞ **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2012.3-7- Cartographie des réseaux d'assainissement de Foncine le Haut. Demande de subvention à l'Agence de l'Eau et au Conseil Général :

Rapporteur : M. Guy SAILLARD

Une meilleure connaissance des réseaux d'assainissement sur le territoire de la Communauté de Communes permet d'optimiser les interventions préventives, les points de rejets, la gestion des demandes de terrassements et plus globalement le patrimoine assainissement de notre communauté.

Un programme de réactualisation des données cartographiques sous format informatique (SIG), alimenté sur plusieurs années, pourra répondre au mieux aux contraintes techniques et au contexte réglementaire régissant l'assainissement et tout dernièrement la cartographie des réseaux.

Une consultation a été lancée auprès de prestataires pour réaliser le relevé cartographique des réseaux d'assainissement de Foncine le Haut.

Après analyse détaillée, et considérant les critères d'attribution, il est proposé de retenir le Cabinet Géomètre expert Olivier COLIN et Associés SARL, avec son offre de base pour un montant de 11.500 € HT soit 13.754 € TTC.

Une aide de 50% peut être sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau et de 20 % auprès du Conseil Général sur le coût de l'opération, soit 8.050 €.

Il est donc demandé au Conseil Communautaire d'approuver la réalisation de cette prestation et de solliciter les aides pouvant être allouées dans le cadre de ce dossier.

M. BLONDEAU rappelle qu'il existait un relevé, mais que celui-ci n'était pas exploitable.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** la réalisation d'un relevé cartographique des réseaux d'assainissement de la Commune de Foncine le Haut,

☞ **RETIENT** l'offre du Cabinet Olivier COLIN et Associés d'un montant de 11.500 € HT pour cette prestation,

☞ **SOLLICITE** les subventions auprès de l'Agence de l'Eau à hauteur de 50 % du coût de l'opération et auprès du Conseil Général, à hauteur de 20%, soit pour un montant de 8.050 €,

☞ **SOLLICITE** l'autorisation pour un démarrage anticipé des travaux,

☞ **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2012.3.8- Assainissement Chapois. Contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réseaux et de station d'épuration :

Rapporteur : M. Guy SAILLARD

Une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre a été lancée pour le projet de création d'un réseau d'assainissement et d'une station d'épuration de capacité 270 EH sur la commune de CHAPOIS (réalisation des travaux prévue courant 2013). L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est estimée à :

- 190 000 € HT pour la station d'épuration filtre planté de roseaux,
- 190 000 € HT pour le réseau d'assainissement.

Neuf cabinets d'études ont répondu à la consultation. Après analyse des offres au regard des critères de choix prévus dans le règlement de consultation, il est proposé de retenir l'offre présentée par le Cabinet SAFEGE avec les options :

Station : taux 3,35 % rémunération 6.365 € HT,

Réseaux : taux 3,35 % rémunération 6.365 € HT.

Soit un montant de l'offre de base maîtrise d'œuvre de 12 730 € HT.

Option 1 :

Réalisation des levés topographiques (implantation station – réseaux) nécessaire à l'étude et aux travaux.

Option 1 pour un montant de 1.200 € HT.

Option 2 :

L'assistance pour l'ensemble des consultations nécessaires au déroulement du projet (inspection caméra, recherche d'eau parasite dans le réseau, géotechniques, coordonnateur sécurité, contrôleur technique éventuel, étude hydrogéologique, convention de passage, bornage etc..) Cette mission comprendra également l'assistance à l'analyse des offres, le montage des dossiers de marché et le suivi des prestations.

La présentation d'un dossier technique aux services de la police de l'eau et aux financeurs pour obtention de l'autorisation de réaliser le projet.

Option 2 pour un montant de 820 € HT.

Option 3 :

Réalisation des dossiers de demande de subventions

Option 3 pour un montant de 270 € HT.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver le contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet SAFEGE pour un montant total de 15.020 € HT (avec les options) pour l'étude des réseaux et de la station d'épuration sur la commune de CHAPOIS.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** le programme d'assainissement à réaliser sur la Commune de Chapois estimé à 190.000 € HT pour la station d'épuration et 190.000 € HT pour les réseaux,

☞ **RETIENT** l'offre du Cabinet SAFEGE pour le contrat de maîtrise d'œuvre,

☞ **APPROUVE** le montant de la prestation du Cabinet SAFEGE, s'élevant à 15.020 € HT et comprenant le tarif de base (12.730 € HT) et les 3 options détaillées ci-dessus,

☞ **AUTORISE** le Président à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet SAFEGE ainsi que l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2012.3.9- Assainissement Crotenay. Avenants au marché de la 3^{ème} tranche de travaux :

Rapporteur : M. Guy SAILLARD

Par délibération en date du 29 janvier 2009, le Conseil Communautaire a approuvé le programme de travaux relatif à la mise en séparatif des réseaux d'assainissement de Crotenay (3^{ème} et dernière tranche).

Lors de sa séance du 28 octobre 2010, le Conseil Communautaire avait approuvé les marchés de travaux de l'entreprise Arnaud RUSTHUL TP pour le réseau d'assainissement sur la commune de CROTENAY, 3^{ème} tranche pour un montant de 349.961,20 € HT soit 418.553,60 € TTC.

Lors de la réalisation du chantier, il est apparu nécessaire de réaliser une modification du diamètre de la canalisation d'eau pluviale (100 mètres linéaires) dans l'impasse de la Cure. La canalisation était prévue en diamètre 500 mm alors qu'elle a été posée en diamètre 630 mm afin de pouvoir conserver la capacité d'évacuation de l'ancien dalot.

Le maître d'œuvre, avec l'entreprise Arnaud RUSTHUL TP, propose un avenant pour l'ensemble de ces modifications d'un montant de 9.948,00 € HT soit 11.897,81 € TTC (coût intégrant une plus-value de 75 € HT par mètre linéaire de canalisations soit 7 500 € HT et la pose de 3 regards béton DN 1000 adaptés à cette nouvelle canalisation de diamètre 630 mm pour 2.448 € H.T.)

Le marché serait donc porté à 359.909,20 € HT soit 430 451,40 € TTC.

En conséquence, il sera proposé au Conseil Communautaire d'approuver cet avenant et d'autoriser le Président à le signer.

M. PLANTARD s'interroge sur les travaux réalisés pour le terrain Pouillard. M. PERNOT précise qu'il s'agit d'un patrimoine bâti qui doit être préservé pour l'avenir afin que cela ne reste pas en friche industrielle. La pose du réseau permet de prévoir un avenir pour les bâtiments existants.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** la signature d'un avenant au marché concernant la 3^{ème} tranche de travaux d'assainissement sur la Commune de Crotenay, afin de prendre en compte la modification de la canalisation d'eau pluviale,

☞ **AUTORISE** le Président à signer avec l'Entreprise Arnaud RUSTHUL TP, l'avenant correspondant, d'un montant de 9.948,00 € HT,

☞ **AUTRORISE** le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Questions diverses

. Point sur le projet de Centre Aquatique :

M. ROZE présente une synthèse du programme et précise le calendrier prévisionnel ainsi que l'estimation du montant des travaux : 4,8M € HT (valeur février 2012).

Planning Prévisionnel

Choix du maître d'œuvre

○ Publication de AAPC	22 mars
○ Réception des candidatures ○ Analyse des candidatures	24 mai 2012 à 12h00 juin
○ Commission Jury choix des candidats	19 juin 2012
○ Envoi du DCC aux candidats	20 juin 2012
○ Visite du site avec les équipes de MO	3 juillet 2012
○ Réception des Projets ○ Analyse des Projets	27 septembre 2012 Début octobre 2012
○ Commission Jury choix du lauréat ○ Négociation avec le lauréat	23 octobre 2012 fin octobre 2012
○ Notification	Conseil Communautaire

Etudes

○ Remise de l'Etude d'avant projet sommaire (APS) ○ Consultation des Bureaux de Contrôles ○ Analyse de l'APS ○ Validation APS	Janvier 2013 Février 2013
○ Remise de l'Etude d'avant projet détaillé (APD) + rédaction du PC ○ Analyse de l'APD ○ Validation APD+ dépôt du PC	Janvier 2013 Février 2013
○ Etude de projet (PRO) ○ Analyse de l'APD ○ Validation	Mars 2013 Avril/mai 2013
○ Etablissement du DCE ○ Analyse du DCE ○ Validation	Mai 2013 juillet 2013

Appel d'offre Travaux

○ Publication de AAPC	Juillet 2013
○ Réception des offres	Septembre 2013
○ Analyse des offres et négociations entreprises	Octobre/ Nov 2013
○ Validation	Novembre 2013
○ Notification	Décembre 2013

Travaux

○ Préparation de chantier	Février 2014
○ Travaux	Mars 2014 (14 mois)
○ Réception	Mai 2015
○ Commission de sécurité et d'accessibilité ○ Mise en exploitation	juin 2015 Juin/juillet 2015 (hors aléas)

M. PERNOT revient sur la nécessité de trouver les financements :

- Conseil Régional : environ 900.000 € devraient être acquis.
- Conseil Général : la fin des EDAT a été annoncée lors de la dernière séance publique. Le dossier devra être redéposé, l'aide attendue étant d'environ 1.000.000 €.

M. ROZE informe qu'une aide de l'Etat, de 100.000 € intervient au niveau national, étant précisé qu'une aide sera également sollicitée au titre de l'enveloppe départementale du FNADT.

M. VERGOBY s'interroge sur les accès. M. ROZE précise que l'idée d'utiliser le pont de l'ancienne décharge permettrait un accès depuis la déviation. M. PERNOT indique qu'un accès depuis le rond-point de la route de Syam peut être envisagé également.

. Projet d'aménagement de la Source de la Saine à Foncine le Haut :

M. BLONDEAU souhaite que les travaux d'aménagement de la Source de la Saine puissent être évoqués au prochain Conseil Communautaire pour aider au financement. Des fonds de concours pourraient être attribués, selon la Préfecture.

M. PERNOT précise que ce sera l'occasion d'inviter les techniciens de la Fédération de la Pêche.

. SIVOS :

Mme GUIGNAT souhaite connaître l'état d'avancement de l'étude sur la compétence scolaire par la CC.

M. PERNOT précise qu'il est nécessaire d'attendre la position de l'Etat. Au sujet du SIVOS de la Fresse, certaines personnes laissent entendre que la CC et la Ville de Champagnole ne soutiennent pas le projet, ce qui relève de la diffamation.

Concernant la participation de la CC au projet du SIVOS du Val de Sirod, il est précisé que la Préfecture n'accepte plus le versement de fonds de concours. La proposition de la CC au Préfet a été de maintenir les SIVOS tout en conduisant une réflexion sur la compétence scolaire. Nous sommes dans l'attente de la réponse des Services de l'Etat.

Quant au retrait de la Commune d'Equevillon du SIVOS de la Fresse, cette donnée doit être prise en compte. L'Inspecteur d'Académie devra trouver des solutions.

La volonté du CC a toujours été que les enfants scolarisés soient accueillis au plus près de leur lieu de résidence.

La séance est levée à 22h50.